



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.060

POINT JUSTICE
CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION
INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

Autorisation - Approbation

☞

Dans le cadre des services proposés par le point justice, la ville d'Armentières a conventionné depuis plusieurs années avec l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) afin que cette association assure des permanences hebdomadaires gratuites au bénéfice de la population armentièreoise.

Composée de professionnels juristes et psychologues, l'AIAVM a pour objet de mettre en œuvre, gratuitement et en toute confidentialité, l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et notamment les victimes d'accident de la circulation.

A titre d'information, en 2022 : 37 permanences ont été tenues et 154 rendez vous ont été pris.

Ce partenariat est formalisé par convention depuis 2012 et fait l'objet de l'attribution d'une subvention annuelle calculée sur la base d'un forfait unitaire révisable chaque année au 1^{er} janvier de l'année en cours, en fonction du recensement de la population.

Pour l'année 2023, le nombre d'habitants étant de 25 588, la subvention annuelle s'élève à 6 397 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annuelle.

Les crédits sont inscrits au Budget 2023 sur la ligne 6574 (Fonction 03-Justice).

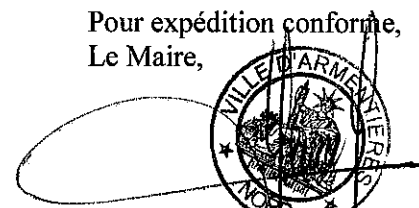
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESTBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille